

Pas d'écotaxe pour les poids lourds en 2011

HAUTE-SAVOIE

« **N**ous voulons une mesure juste » insiste Christian Monteil, président du Conseil général de Haute-Savoie, en évoquant la mise en place de l'écotaxe sur les poids lourds à laquelle nous avons consacré un dossier dans notre édition d'hier.

Et pour que cette mesure soit juste, l'instance départementale a décidé de poursuivre la réflexion sur les critères de définition des axes routiers taxés et sur les modes d'application de cette éco-redevance.

« Compte tenu des difficultés d'application, le

conseil général a décidé, lors d'une réunion tenue le 14 janvier dernier, de ne pas mettre en place l'écotaxe en 2011 et de poursuivre les études sur ce dossier pour aboutir à une définition précise des itinéraires, fixer les modalités d'installation des portiques de perception de la taxe, et prendre en compte le cas des petits transporteurs riverains qui font du cabotage » explique Christian Monteil, avant de revenir plus en détail sur ce dossier.

« Courant 2009, nous avons été sollicités par les services de l'Etat pour une proposition des itinéraires

susceptibles de faire l'objet d'une écotaxe. Notre réflexion nous a portés à retenir cinq itinéraires pouvant être doublés par une autoroute afin de laisser une solution alternative aux transporteurs. Nous avons donc proposé les RD 1206 entre Viry et Saint-Julien, 1201 entre Annecy et Saint-Julien, 1203 entre Éteaux et Bonneville, 1205 entre Cluses et Bonneville et 1508 entre Éloise et Épagny. Les trois derniers tronçons ont été retenus mais nous voulons aujourd'hui aller plus loin dans nos études. Pour l'heure, nous n'avons pas suffisamment avancé sur ce dossier pour

arrêter définitivement les routes concernées et mettre en place l'écotaxe.

Christian Monteil : **« Nous voulons une mesure juste »**

Nous avons conscience de l'impact économique que peut avoir pour les entreprises de transport une telle mesure, c'est pourquoi nous voulons les rencontrer afin d'aborder avec eux des points spécifiques comme le cas des petits transporteurs installés en bordure des voies concernées ou comme les emplacements des portiques de contrôle. Nous voulons une mesure juste, qui fera l'ob-

jet d'un vrai débat au sein de l'assemblée départementale. »

Suite à cette décision du report d'application de l'écotaxe, le Conseil général de Haute-Savoie a adressé un courrier à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement, afin de lui demander que les trois sections actuellement proposées pour la Haute-Savoie ne soient pas intégrées dans le réseau qui sera initialement soumis à l'éco-redevance des poids lourds.